

Avis de changement de régime matrimonial

Maître S. DUFRESNE
Notaire
7 Bd Jules Ferry, 38580 ALLEVARD

Suivant acte reçu par Me Stanislas DUFRESNE, Notaire à Allevard, CRPCEN 38013, le 14 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Lorenzo FACCIPONTE et Madame Pascale Simone JOUVEL, demeurant ensemble à CRETS EN BELLEDONNE (38570) 228 chemin des Mouflons. Mariés à la mairie de SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD (38830) le 15 avril 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Me DUFRESNE, notaire à ALLEVARD, où domicile est élu, par lettre recommandée avec avis de réception ou par exploit d'huissier.

Pour insertion
Le notaire.

Avis d'aménagement de régime matrimonial



Maître Vincent RICHAUD
Notaires associé
à VIENNE (Isère) 2, Avenue Beauséjour

S.C.P. Armelle DUVAL-ORMEZZANO - Vincent RICHAUD
Notaires associés
2, Avenue Beauséjour 38200 VIENNE

Suivant acte reçu par Maître Armelle DUVAL-ORMEZZANO, notaire associé à VIENNE (38200) le 20 février 2023, Monsieur Philippe Marie André GILIBERT, responsable informatique, et Madame Nathalie Isabelle LAMURE, femme au foyer, demeurant ensemble à JARDIN (38200) 308 chemin de Langriva. Monsieur est né à VIENNE (38200) le 19 janvier 1963, Madame est née à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006) le 25 novembre 1966. Tous deux mariés à la mairie de JARDIN (38200) le 28 septembre 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont aménagé leur régime matrimonial ainsi qu'il suit : Apport de biens propres par l'époux. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de VIENNE.

Pour insertion
Le notaire.

Avis de saisine de légataire universel - délai d'opposition

LEXGROUP
SAS LEXGROUP GRENOBLE
Notaires
7, Rue Vicat 38000 Grenoble

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 février 2023, Monsieur Jean-Marie Auguste Georges DENIMAL, en son vivant retraité, demeurant à CORENC (38700) 143 route de Chartreuse. Né à GRENOBLE (38000), le 26 octobre 1949. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à LAS PALMAS DE GRAN CANARIA (ESPAGNE), le 4 mars 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud HULIN, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « LEX-GROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, le 16 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître HULIN, notaire susnommé, référence CRPCEN : 38004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de GRENOBLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Suivant testament olographe en date du 28 janvier 2018, Monsieur Alain Pierre GAGNE, demeurant à MEYLAN (38240) 5 allée du Pré Blanc. Né à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006), le 30 mars 1946. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité et décédé à LA TRONCHE (38700) le 28 octobre 2022 a consenti un legs universel.

Le procès-verbal d'ouverture et de description de ce testament a été dressé par Maître Pascale BAFFERT, notaire à GRENOBLE (38000) - 9 rue Lesdiguières. Un acte a été reçu par Maître Pierre-Olivier ROGEON, notaire à CARNAC (56340) 1 Avenue du Rahic, le 17 mars 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Pierre-Olivier ROGEON, notaire à CARNAC (56340) 1 Avenue du Rahic, référence CRPCEN : 56042, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de GRENOBLE de l'expédition de l'acte de contrôle de la saisine des légataires. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Pierre-Olivier ROGEON

Envoyez **ESPOIR** par SMS au **92 002*** pour un don de 5€

ENSEMBLE PORTONS L'ESPOIR.
FAITES UN DON

DU 14 AU 26 MARS 2023

UNE JONQUILLE CONTRE LE CANCER .FR

* Disponible en France métropolitaine sur Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR et E! Telecom. Don prélevé sur facture par l'opérateur de téléphonie mobile.

PLUS D'INFOS

Abonnez-vous à Terre Dauphinoise Un service Abonnement à votre écoute toute l'année 04 38 49 91 74 - abo@terredauphinoise.fr

Je règle mon abonnement par : Chèque joint de 127 € à l'ordre de Terre Dauphinoise

BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à : Terre Dauphinoise
34 rue du Rocher de Lorzier - ZA Centr'Alp 38430 Moirans

Nom*:

Prénom*:

Société/GAEC/EARL*:

Adresse*:

Codepostal*: **Ville*:**

E-mail: **Tél.:**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Terre Dauphinoise Hebdomadaire d'information générale et rurale édité par la Société d'Édition de la Terre Dauphinoise.

SARL : principaux actionnaires FDSEA et CDJA de l'Isère
Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat
Directrice déléguée : Doriane Mantez
Rédacteur en chef : Jean-Marc Emprin
Abonnement d'un an : 127 euros - le N° 3,00 euros

ISSN 1279-2853
Rédaction - administration : 34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 - 38345 Moirans cedex
Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr
Publicité locale : AGRI RHONE-ALPES
BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini - 69364 Lyon cedex 07 - Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet 59440 AVESNES-SUR-HELPE

Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées mini : 60 %
Papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de Forêts Certifiées Gérées Durablement).
Ptot : 0,022 kg/t
Une partie des exemplaires de ce numéro est accompagnée d'une brochure sur le concours départemental d'élevage.
Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir

les annonces légales pour le département de l'Isère
N° d'inscription de la commission paritaire de publication d'agence de presse 0926 C 85371
Tél : 04 38 49 91 70, contact@terredauphinoise.fr
Dépôt légal à parution